



Les salariés de l'ADMR

Contre le licenciement

Personnel de l'ADMR de St Go ne veut pas payer pour les turpitudes de son président :

Au prétexte que le Conseil Général lui demande d'assainir les comptes le président sans l'aval, semble-t-il, du conseil d'administration tente de licencier une salariée. Il indique vouloir faire des économies d'échelle en regroupant les services administratifs de Montréjeau, Luchon, Saint Gaudens et Aspet. Si tel est le cas le problème doit être examiné sur l'ensemble des 4 associations et non sur la seule ADMR de St Gaudens.

Le Conseil Général indique ne vouloir qu'un seul interlocuteur pour le Comminges ; le président répond que cela coûterait trop cher puisqu'il faudrait mettre en place un CE et un CHSCT, il faudra bien qu'il s'y résolve car s'il y a une gestion commune de fait le CE sera un droit.

Après être sorti du tarif réglementé le Président décide d'y revenir mais dans l'intervalle l'année 2012 se termine par une perte de 5000€, sachant que l'association emploie 27 salariés il convient de relativiser la perte et de ne pas faire porter sur l'année 2013 les pertes cumulées des années antérieures car si cela était le cas il faudra tout examiner, en particulier certaines dépenses indues à la charge de l'association de Saint Gaudens.

En clair le personnel dans sa majorité dit non au licenciement brutal proposé par le Président, il se prononce pour une concertation élargie. En tout cas depuis l'application de la nouvelle convention collective le personnel a vu ses droits restreints, son salaire amputé de certains avantages il n'est donc pas question de payer à nouveau.

PS : le Président ne peut licencier au vu des statuts autre entorse sur une gouvernance qui ne respecte pas le personnel et les statuts de l'association. Association financée par des fonds publics il faut que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités.